

Pour une entrée en Licence 3 information et communication, les étudiants de khâgne A/L ou B/L ou inscrits en 2ème année de classe préparatoire à l'École nationale des chartes, souhaitant être dispensés des épreuves écrites du concours du CELSA, s'inscrivent sur la plateforme d'inscription BEL en cochant la case « entrée en Licence 3 au CELSA ».

Pour une entrée en Master 1 journalisme, les étudiants ayant effectué une seconde ou troisième année de khâgne (bac+3) A/L ou B/L ou inscrits en 3ème année de classe préparatoire à l'École nationale des chartes, souhaitant être dispensés des épreuves d'admissibilité du concours du CELSA, s'inscrivent sur la plateforme d'inscription BEL en cochant la case "entrée en M1 journalisme au CELSA".

ATTENTION : un dossier d'inscription doit être également envoyé par courrier postal au CELSA avant le 14 février 2020, accompagné des documents demandés et du justificatif de règlement de la BEL par carte bancaire.

http://www.celsa.fr/pub/inscriptions/Demande_inscription_L3_BEL.pdf pour la COMMUNICATION

http://www.celsa.fr/pub/inscriptions/Demande_inscription_Journalisme_BEL.pdf pour le JOURNALISME